

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le dix-huit novembre à vingt heures trente,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'espace du Vieux château d'eau (salle des Associations), sous la présidence de Monsieur Raymond DESILLE, Maire.

**Date de la convocation du conseil municipal :** Le 09 novembre 2016

**Membres présents :** M. Raymond DESILLE, M. Gérard ALAIRE, Marie-Laure Mme FELIX, Mme Annick BOINOT, M. Gilles RAMBEAU, Mme Nathalie DEPRÉ, Mme Jenny HURTAUD, Mme Annie JAUNAS, Mme Line LHOUMEAU, M. Antoine RAMBEAU et M. Antoine RUBIO.

**Membres absents excusés :** M. Joël BRILLAUD, Mme Françoise MICHAUD et Mme Janie ROLAND-TUFFET

**Membres absents :** M. Olivier MURZEAU,

**Secrétaire de séance :** Mme Line LHOUMEAU

### ORDRE DU JOUR :

- ✓ Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal.
- ✓ Déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain.
- ✓ Décisions modificatives sur le budget primitif 2016.
- ✓ Compte rendu du conseil d'école.
- ✓ Bilan travaux mairie.
- ✓ Compte rendu de la Commission développement durable.
- ✓ Acquisition de la voirie et du porche de la cour du Prieuré.
- ✓ Divers

Début de la séance : 20 heures 30

Au cours de la séance le conseil municipal

- approuve le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 14 octobre 2016.

- Monsieur le Maire demande à l'assemblée, qui approuve à l'unanimité de rajouter à l'ordre du jour en premier point la demande de révision du zonage d'assainissement qui pour mémoire, avait été établi en 2007.

- le conseil municipal décide de réviser le zonage d'assainissement dans le sens d'un élargissement, d'informer le Syndicat des eaux de la Charente Maritime de cette décision et de confier au Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime la réalisation des études nécessaires à la révision du zonage d'assainissement.

- Monsieur le Maire présente trois déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain déposées par M. Frédéric LANGE et M. Sylvain LEBRE, pour un bien cadastré C478 et C928, situé 4 chemin des Combes pour une superficie de 362 m<sup>2</sup> ; par M. et Mme Didier BOYÉ, pour un bien cadastré C295, situé 4 Chemin de la Fontaine pour une superficie de 2 175 m<sup>2</sup> ; par Mme Denise COUDRIN et Mme Josiane COUDRIN, pour le bien cadastré A702 d'une superficie totale de 1 066 m<sup>2</sup> et situé rue d'en Haut « Les Barres » à Blameré.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

- le conseil municipal accepte, à l'unanimité les décisions modificatives du budget primitif 2016, comme détaillées ci-dessous.

dépenses d'investissement (opérations patrimoniales)		recettes d'investissement (opérations patrimoniales)			
2151-041	Réseaux de voirie	100,00	1328-041	Subventions d'équipement non transférables - Autres	100,00
<b>TOTAL Dépenses +</b>		<b>100,00</b>	<b>TOTAL Recettes +</b>		<b>100,00</b>

- Madame Annick BOINOT fait un compte rendu du conseil d'école qui s'est bien déroulé. L'association des parents d'élèves change de présidente : Mme Cassandre CHEVOLLEAU.

Rappel des effectifs : 93 élèves à Vouhé – 41 élèves à PUYRAVAULT soit 22 élèves par classe.

- Monsieur Gérard ALAIRE informe l'assemblée de l'avancée des travaux de la mairie. Le chantier devrait être terminé mais ce n'est pas le cas :

- une partie du mobilier n'est pas encore arrivé ; la porte d'entrée doit être remplacée ; la pose de la vitre du sas, à faire ; la rampe extérieure n'est pas finalisée ; le vidéo projecteur à installer dans la salle du conseil ; les panneaux d'affichage à commander ; pose de film occultant sur les portes d'entrée vitrées.
- La question est posée sur le devenir de l'ancien mobilier du secrétariat. Il est décidé, à l'unanimité, de le donner aux associations qui en ont besoin.

- Madame Annie JAUNAS fait le compte rendu de la commission « Développement durable » qui a eu lieu le 14 novembre dernier : Les points les plus importants :

- nous sommes en attente de l'accord d'une subvention demandée dans le cadre de la trame verte et Bleue pour créer un sentier découverte autour de Puyravault, des mares à Blameré, l'achat de « réciproicateur » comme alternative aux désherbants, l'installation de nichoirs et poursuite des plantations d'arbres notamment à la truffière.
- Des plantations fleuries d'automne doivent être réalisés aux entrées de village, cimetière, espace du vieux château d'eau et école.
- Dans le cadre de la compensation des éoliennes, il est demandé la végétalisation des allées du cimetière, la création d'un arboretum avec aire de repos au bois des Cruges et la restauration du porche de la place de l'église.
- Une journée « nettoyons la nature » est proposée pour le 12 mars au matin.
- Un débat a lieu à propos du brûlage des déchets verts. Il est rappelé que cela reste interdit dans notre département.
- Sur la proposition d'un administré, il est décidé, à l'unanimité, à partir de l'an prochain, de fleurir pour le 11 novembre, les tombes des anciens combattants.

- Monsieur Gilles RAMBEAU informe l'assemblée de l'acquisition définitive de la voirie et du porche de la cour du Prieuré par la commune. Il est demandé de penser à inscrire cette voirie comme chemin afin d'éviter dans les années à venir l'altération du caractère historique de cette cour.

- Divers :

- Présentation du devis de la SARL NEOPC sise à Surgères pour l'achat du matériel informatique et du vidéoprojecteur de la mairie, chiffré à 1 108 € TTC.
- Monsieur le Maire informe qu'il y a eu récemment une tentative d'effraction aux ateliers, vestiaires et chalet du foot.
- Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier d'un administré concernant la vitesse des véhicules, rue d'en haut à Blameré et le stationnement permanent et gênant de certains véhicules sur cette voie.  
Le groupe de travail « voirie » doit se réunir pour proposer des solutions consensuelles.
- Dates à venir : Vœux de la CDC, le 10 janvier 2017.  
Vœux de la commune : le 07 janvier 2017.
- Monsieur Gérard ALAIRE informe que les containers du bois Favaud ont été enlevés en raison du dépôt de déchets conséquents et inappropriés.
- Madame Line LHOUMEAU demande où en est la décision d'ouvrir au public les toilettes de l'espace du vieux Château d'eau. Ils doivent être ouverts bientôt, avec la mise en place d'une signalétique adaptée pour l'information.
- Madame Line LHOUMEAU informe le conseil que l'école de Puyravault a été retenue par Cyclad pour participer à une campagne de limitation du gaspillage alimentaire.
- Madame Annie JAUNAS demande des explications concernant le nettoyage des fossés par notre employé communal.

Levée de séance : 23 heures 15

**Affiché en exécution de l'article 32 du Code Municipal, le 22 novembre 2016.**

Le Maire,  
Raymond DESILLE

